

---

PIERRE ASTIÉ  
DOMINIQUE BREILLAT  
CÉLINE LAGEOT\*

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> AVRIL – 30 JUIN 2012)

157

### ALGÉRIE

11 avril 2012. **Ben Bella.** Premier président de l'Algérie indépendante, Ahmed Ben Bella décède le 11 avril à Alger, à 96 ans. Huit jours de deuil sont décrétés.

10 mai 2012. **Élections législatives.** 44 partis et listes d'indépendants, 25 800 candidats dont 7 647 femmes sont en compétition pour 462 sièges. 800 000 Algériens vivant en France ont pu voter pour élire 4 députés.

La participation a été de 42,4 %. Le Front de libération nationale domine les élections avec 220 (+ 84) des 462 sièges contre 68 au Rassemblement national pour la démocratie (+ 4) du Premier ministre Ahmed Ouyahia (les deux partis de l'Alliance présidentielle ont la majorité absolue dans l'assemblée), 48 à l'Alliance Algérie verte, coalition regroupant le Mouvement pour la société et la paix (51 députés dans la chambre sortante) et d'autres partis islamistes, grands perdants des élections, 21 au Front des forces

socialistes et 20 au Parti des travailleurs de Louisa Hanoune. Le nombre de sièges est passé de 389 à 462.

### ALLEMAGNE

19 juin 2012. **Mécanisme européen de stabilité. Pacte budgétaire.** Suite à un recours des Verts à propos de la procédure d'adoption du Mécanisme européen de stabilité, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe impose une participation accrue du Bundestag aux décisions relatives à l'intégration européenne. Les juges demandent « une prise d'influence effective et précoce [du Bundestag] sur le processus de constitution de la volonté du gouvernement ». Cela ne jouera pas sur le processus actuel en cours.

Die Linke annonce qu'elle va saisir la Cour constitutionnelle fédérale sur le Pacte budgétaire. Herta Däubler-Gmelin, SPD, ancienne ministre de la Justice fait de même. Les requérants estiment que ce pacte ne respecte pas les droits du Parlement sur les questions budgétaires. La

---

\* Université de Poitiers et CNRS – UMR 6224 CECOJI.

Cour fait savoir qu'elle va demander au président Gauck de ne pas parapher la loi en attendant la décision de la Cour. Le 21 juin Angela Merkel parvient à un compromis pour que le Mécanisme européen de stabilité et le Pacte budgétaire soient adoptés par le Parlement le 29 juin. Dans un contexte difficile suite au sommet européen, le Parlement fédéral autorise la ratification du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. Il y a eu 65 voix favorables et 4 défavorables au Bundesrat et 491 favorables et 111 défavorables ainsi que 6 abstentions au Bundestag le 29 juin.

158

26 juin 2012. **Judaïsme. Islam. Liberté religieuse.** Le Landgericht de Cologne, statuant en appel sur recours du procureur, suite à une décision de l'Amtsgericht de Cologne qui avait relaxé les parents et le médecin considérant la circoncision comme conforme au « bien-être de l'enfant » et estimant que les parents avaient voulu éviter à ce dernier toute « discrimination » dans un milieu culturel où la circoncision est le signe de l'appartenance religieuse infirme la décision. Il juge le 26 juin à propos de parents musulmans qui avaient fait circoncire leur fils de quatre ans, que la circoncision pour des motifs religieux est une blessure corporelle passible d'une condamnation considérant que « cette modification est contraire à l'intérêt de l'enfant qui doit décider plus tard par lui-même de son appartenance religieuse ». Le tribunal a jugé que la décision des parents contredit « le bien-être de l'enfant » car elle porte atteinte à son droit fondamental à une éducation « sans violence ». En outre, l'opération étant irréparable, elle lui « interdit de surcroît le libre choix de sa religion, lorsqu'il sera autonome ». Le Conseil de coordination des musulmans en Allemagne, tout comme le Conseil

central des juifs d'Allemagne réagissent très vivement. La décision est également critiquée par les Verts et par la Conférence catholique des évêques allemands.

Selon l'OMS, 661 millions d'hommes seraient circoncis, soit environ 30 % de la population mondiale masculine.

#### ARABIE SAOUDITE

16 juin 2012. **Prince héritier.** Le ministre de l'Intérieur Nayef ben Abdel Aziz, 79 ans, prince héritier depuis octobre 2011 à la mort de son frère le prince Sultan, décède le 16 juin à Genève. C'était un homme d'autorité, très actif dans la lutte contre le terrorisme. Le prince Salman Ben Abdel Aziz, 76 ans, dernier membre éminent du clan des Soudeyri (il est un des sept fils d'Abdel Aziz et de Hassa Bint Soudeyri, tout comme les rois Khaled et Fahd), ministre de la Défense et ancien gouverneur de Riyad, demi-frère du roi, devient prince héritier pour succéder au roi Abdallah, 88 ans, très malade. Le prince Ahmed, frère de Salman et demi-frère du roi, le remplace au ministère de l'Intérieur le 18 juin.

C'est le « conseil d'allégeance » comprenant 35 princes et présidé par le doyen des Al Saoud, le prince Mechaal Ben Abdel Azizi, demi-frère du roi, qui désigne le prince héritier. En Arabie Saoudite, le pouvoir se transmet d'un frère à l'autre en respectant le droit d'aînesse parmi les fils du roi Abdel Aziz Al Saoud, fondateur du royaume.

#### BELGIQUE

Mai-juin 2012. **Situation politique et institutionnelle.** Le 5 juin, la commission des affaires institutionnelles du Sénat valide le projet de scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvoorde par 12 voix contre 5. Les

6 membres de la coalition soutenant Elio Di Rupo et deux écologistes ont voté pour, et l'Alliance néoflamande et le Vlaams Belang ont voté contre. Les francophones des 35 communes de Hal-Vilvoorde ne bénéficieront plus des mêmes droits électoraux que ceux de la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Les francophones habitant 6 communes « à facilités » pourront avoir le droit d'utiliser le français dans leurs relations avec l'administration et pourront voter soit sur des listes du Brabant flamand, soit sur des listes bruxelloises. Pour Elio Di Rupo, il s'agit d'« un pas de géant ».

#### BIRMANIE

1<sup>er</sup> avril 2012. **Élections législatives.** Des élections ont lieu pour 45 sièges dont 37 à l'Assemblée du peuple (Chambre basse), 6 à l'Assemblée nationale (Chambre haute) et 2 dans des parlements régionaux. Le scrutin a été reporté dans trois circonscriptions.

Aung San Suu Kyi est élue députée avec 82 % des suffrages dans la circonscription rurale de Kawhmu. Son parti, la Ligue nationale pour la démocratie, remporte 40 des 45 sièges dont 35 à la chambre basse, 3 à la Chambre haute et 2 dans des assemblées régionales.

Cette défaite du régime peut se révéler profitable pour lui en permettant une levée des sanctions. La session parlementaire s'ouvre le 23 avril. Aung San Suu Kyi refuse d'abord de prêter le serment de « protéger » la Constitution de 2008 : elle ne veut que la « respecter ». Les députés de la LND ne siègent donc pas encore. Finalement elle accepte de prêter serment le 2 mai.

Aung San Suu Kyi obtient un passeport et effectue son premier voyage hors du pays qu'elle n'avait pas quitté depuis vingt-cinq ans de peur d'être empêchée d'y revenir par la junte. Le 13 juin, elle entame une

tournée européenne. Le 14 juin, elle intervient devant l'OIT à Genève. Le 16 juin, vingt et un ans après avoir été lauréate, en 1991, elle donne sa conférence pour la réception (enfin) du prix Nobel de la paix à Oslo. Puis elle vient en Irlande, se rend aussi en Grande-Bretagne. Elle séjourne en France du 26 au 29 juin reçue comme un chef d'État.

Événement révélateur, le général Tin Aung Myint Oo, 62 ans, vice-président, démissionne et entre dans les ordres le 16 mai. C'est sans doute le signe de la victoire des « modérés » sur les « conservateurs » et l'affirmation d'une meilleure assise politique du président Thein Sein, artisan des réformes démocratiques.

159

#### CANADA

Avril-juin 2012. **Enseignement supérieur. Québec.** Depuis le début de l'année, les étudiants manifestent à Montréal et dans les autres villes du Québec pour protester contre une hausse de 75 % des droits d'inscription sur cinq ans décidée par le Premier ministre Jean Charest. On parle de « printemps érable ». La lutte est menée par la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (Classe).

Le 18 mai, le Parlement adopte une « loi spéciale » (loi 78), par 68 voix contre 48, restreignant le droit de manifester et prévoyant de lourdes amendes pour les contrevenants. Toute manifestation nécessite une déclaration préalable huit heures à l'avance. Tout rassemblement est interdit à moins de 50 mètres des établissements scolaires. La loi restera en vigueur jusqu'en juillet 2013. Amnesty International estime qu'il s'agit d'un « outrage aux libertés fondamentales ».

Le 27 juin, la Cour supérieure du Québec rejette une requête visant à suspendre deux articles (16 et 17) de la loi 78 en

attendant l'examen d'une autre requête demandant l'annulation de la loi pour inconstitutionnalité, mais qui ne sera examinée qu'à l'automne.

#### CORÉE DU NORD

11 avril 2012. **Leader(s)**. Kim Jong-un est nommé Secrétaire général du Parti des travailleurs lors d'une conférence exceptionnelle. Le 13 avril, il est élu « président » de la Commission militaire centrale du Parti du travail de Corée et désigné comme premier secrétaire du PTC à la veille du 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de son grand-père Kim Il-sung. Il prononce ce jour-là son premier discours public.

#### COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

18 avril 2012. **Réforme**. Le Royaume-Uni qui préside le Conseil de l'Europe organise à partir du 18 avril à Brighton une conférence sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme. Cette dernière est submergée par les requêtes : 64 500 sont parvenues au greffe en 2011, 1 157 arrêts ont été rendus la même année. Le podium pour les condamnations est occupé par la Turquie (174), la Russie (133) et l'Ukraine (105).

La conférence adopte un plan pour améliorer le fonctionnement de la CEDH. Elle propose qu'une requête puisse être rejetée si le plaignant ne peut prouver une « inégalité significative ». Le délai de saisine sera réduit de six à quatre mois.

#### ÉGYPTE

23-24 mai et 16-17 juin 2012. **Élection présidentielle**. Le 12 avril, le Parlement interdit la candidature d'anciens membres du régime Moubarak. Le 14 avril, sur les 23 candidats, 10 sont disqualifiés par la

commission électorale dont le candidat des Frères musulmans, Khairat Al Chater, exclu en raison de condamnations sous l'ère Moubarak, le salafiste Hazem Abou Ismaïl en raison du passeport américain de sa mère et l'ancien chef des services de renseignement Omar Souleiman en raison de l'invalidité de 3 000 signatures. Ils étaient en tête dans les sondages. « Candidat de secours », Mohamed Morsi, président du parti Liberté et Justice, devrait représenter les Frères musulmans. Ahmed Chafik, dernier chef de gouvernement d'Hosni Moubarak, voit sa candidature validée.

Au premier tour, Mohamed Morsi, 60 ans, ingénieur civil, arrive en tête avec 24,8 % devant Ahmed Chafik, 71 ans (23,7 %), Hamdine Sabahi, nationaliste nassérien, parti Karama (20,7 %), Abdel Moneim Abou Al-Foutouh, 62 ans, Frère musulman dissident, favori des libéraux, devenu modéré (17,5 %) et Amr Moussa, 76 ans, ancien ministre des Affaires étrangères de Moubarak, ancien secrétaire de la Ligue arabe, doyen des candidats (11,1 %). Les autres candidats obtiennent moins de 1 %.

À la veille du second tour, la Haute Cour constitutionnelle dissout le Parlement au motif que le mode de scrutin uninominal, qui concerne un tiers des députés, serait inconstitutionnel. La Cour annule également la loi dite « d'isolement politique » interdisant aux dignitaires de l'ancien régime de se présenter aux élections, ce qui aurait pu conduire à l'exclusion d'Ahmed Chafik. En conséquence, le Conseil suprême des forces armées – dont le chef, le maréchal Hussein Tantaoui, a annoncé au Parlement qu'il « le considère comme dissous » – récupère le pouvoir législatif ! Cela apparaît comme un coup d'État masqué.

Le 17 juin, le Conseil suprême des forces armées publie des amendements

constitutionnels réduisant les pouvoirs du futur président. Il nommera sans doute le gouvernement mais n'aura pas de droit de regard sur l'armée. Le président n'est plus le chef du CSFA. Les militaires s'accordent le droit de former eux-mêmes l'Assemblée constituante.

Les députés destitués décident de se réunir dans le bâtiment du Sénat, l'accès à l'Assemblée leur étant interdit. Aura-t-on un Mirabeau et un marquis de Dreux-Brézé égyptiens s'opposant ?

L'annonce du résultat des élections est retardée et n'intervient que le 24 juin, certains ayant craint que la Commission électorale n'ait la tentation de falsifier les résultats. Le candidat des Frères musulmans, Mohamed Morsi, est proclamé président avec 51,7 % des voix face à Ahmed Chafik. Il cherche à rassurer, déclarant vouloir être le président de « tous les Égyptiens », appelant à l'unité nationale et s'engageant à respecter les traités signés par l'Égypte – ce qui devrait inclure les accords de paix avec Israël de 1979. Il promet de nommer une personnalité indépendante comme Premier ministre. Le nouveau président est investi le 30 juin.

27 mai et 2 juin 2012. **Régime Moubarak.** Le verdict dans le procès Moubarak tombe le 2 juin. L'ancien président est condamné à la prison à vie ainsi que son ministre de l'Intérieur Habib El Adli. Mais six anciens généraux sont acquittés alors qu'ils étaient poursuivis pour leur rôle dans la répression. En outre, les deux fils Moubarak sont libres car les faits de corruption qui leur étaient reprochés sont prescrits. Ces jugements provoquent la colère des Égyptiens.

L'état de santé d'Hosni Moubarak se dégrade vite. Il est considéré en état de mort clinique le 19 juin avant qu'on ne parle plutôt de coma.

## ÉTATS-UNIS

Janvier-mars 2012. **Élection présidentielle. Primaires.** Élections primaires et *caucuses* se suivent. Côté démocrates, le président Obama n'a pas d'adversaire dans la plupart des États.

Chez les républicains, Rick Santorum se retire de la compétition le 10 avril, avant l'élection en Pennsylvanie, État dont il a été gouverneur, qui s'annonçait difficile. Il ne reste plus que Mitt Romney, Newt Gingrich et Ron Paul. Mitt Romney, 65 ans, est largement assuré de l'emporter.

Le 24 avril, Mitt Romney remporte les primaires au Connecticut, au Delaware, dans l'État de New York, le Rhode Island et la Pennsylvanie. Newt Gingrich annonce son retrait le 2 mai.

Le 5 mai, Barack Obama lance officiellement sa campagne, les premières étapes étant l'Ohio et la Virginie, États sensibles.

Le 7 mai, Mitt Romney obtient le soutien de son ex-rival Rick Santorum.

Le 9 mai, le président Obama se prononce en faveur du mariage homosexuel, à la suite d'une déclaration du vice-président Biden le 6 mai, lui aussi favorable. Le 12 mai, Mitt Romney réplique devant une assemblée à la Liberty University de Lynchburg, Virginie, plus grande université chrétienne des États-Unis, en défendant le mariage comme « une relation entre un homme et une femme ».

Le 14 mai, Ron Paul décide de ne plus faire campagne, faute de fonds.

12 avril 2012. **Peine de mort.** La Chambre des représentants du Connecticut vote l'abolition de la peine de mort, cet État devenant le 17<sup>e</sup> État abolitionniste.

Rappelons que depuis 2007, 5 États (Illinois, New Jersey, Nouveau-Mexique et New York et Connecticut) sont devenus abolitionnistes. En 2011, 43 condamnés

ont été exécutés et 789 nouvelles condamnations à mort prononcées.

28 juin 2012. **Santé.** Selon l'agence de santé publique américaine, en 2011, 15 % des Américains n'avaient pas d'assurance-maladie.

162 La décision de la Cour suprême tant attendue intervient le 28 juin. La Cour confirme par 5 voix (Chief Justice Roberts, Juges Ginsburg, Breyer, Sotomayor et Kagan) contre 4 (Scalia, Kennedy, Thomas et Alito) la disposition la plus débattue, obligeant les Américains, à partir de 2014, à souscrire une assurance santé ou à payer une pénalité. Cependant la Cour limite certaines dispositions du texte sur l'extension de l'aide aux plus pauvres. C'est le Chief Justice, John Roberts, considéré pourtant comme conservateur qui a fait pencher la majorité. L'obligation, qui peut aboutir à une sanction pénale, peut en fait être considérée comme un impôt ce qui dès lors donne compétence au Congrès. C'est une défaite pour les républicains et notamment Mitt Romney, hostile à la loi.

#### GRANDE-BRETAGNE

2-5 et 27 juin 2012. **Monarchie.** Le jubilé de diamant (soixante ans de règne) d'Elizabeth II, âgée de 86 ans, reine depuis le 6 février 1952, est célébré avec faste. Ce n'est pas encore le règne le plus long du Royaume-Uni : Victoria a régné soixante-trois ans, sept mois et deux jours, de 1837 à 1901.

Un moment fort de ce jubilé est très certainement la visite de la reine en Irlande du Nord et la poignée de main échangée le 27 juin avec Martin McGuinness, ancien membre de l'IRA.

#### GRÈCE

6 mai et 17 juin 2012. **Élections législatives.** La situation devient de plus en plus inextricable à la suite des élections du 6 mai marquées par l'effondrement des deux grands partis, le PASOK notamment reculant à la troisième place. La participation a été de 65,1 %.

Le 6 mai, les conservateurs de la Nouvelle Démocratie sont en tête avec seulement 18,8 % des voix et 108 des 300 sièges. Le PASOK avec 13,2 % et 41 élus est devancé par la Coalition de la gauche radicale qui atteint 16,8 % et 52 sièges. Les Grecs indépendants avec 10,6 % ont 33 sièges, le Parti communiste avec 8,5 % a 26 élus, l'Aube dorée, néo-nazie, de Nikolaos Michaloliakos, nostalgique de la dictature des colonels avec 7 % a 21 élus et la Gauche démocratique avec 6,1 % a 19 sièges.

Le 7 mai, Antonis Samaras (Nouvelle Démocratie) est chargé de former un gouvernement, mais il échoue immédiatement. Le 8 mai c'est Alexis Tsipras de la Coalition de la gauche radicale qui est chargé de la même mission et échoue à son tour le 10 mai. Evangelos Venizelos (PASOK) renonce le 12 mai après avoir tenté de former un gouvernement d'« union nationale des forces pro-européennes ». Le président cherche alors la formation d'un gouvernement d'union nationale. Cette tentative échoue le 15 mai conduisant à de nouvelles élections.

Le 16 mai, Panagiotis Pikrammenos, 67 ans, magistrat, président du Conseil d'État, devient Premier ministre par intérim et forme son gouvernement le lendemain.

Le parti néo-nazi Aube dorée est accusé d'agressions sur des étrangers. Un député néo-nazi agresse deux élus de gauche lors d'un débat public.

Lors du scrutin du 17 juin, la Grèce se dote de justesse d'un Parlement susceptible d'être accepté par l'Union européenne. La

*Élections du 6 mai 2012*

Inscrits	9 949 401
Votants	6 476 745 (65,10 %)
Blancs	35 760 (0,55 %)
Nuls	116 889 (1,80 %)
Suffrages exprimés	6 324 096

<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Nouvelle Démocratie	1 192 051	18,85 (-14,6)	108 (+17)
Coalition de la gauche radicale (SYRIZA)	1 061 282	16,78 (+12,2)	52 (+39)
Mouvement socialiste panhellénique (PASOK)	833 527	13,18 (-30,7)	41 (-109)
Greco indépendants	670 957	10,61 (+10,61)	33 (+33)
Parti communiste de Grèce (KKE)	536 072	8,48 (+0,9)	26 (+5)
Aube dorée	441 018	6,97 (+6,7)	21 (+21)
Gauche démocrate (DIMAR)	386 263	6,11 (+6,11)	19 (+19)
Verts écologistes	185 410	2,93 (+0,4)	0 (=)
Alerte populaire orthodoxe (LAOS)	183 467	2,90 (-2,7)	0 (-15)
Alliance démocrate (DISY)	161 595	2,56 (+2,56)	0 (-4)
Recréer la Grèce	135 965	2,15 (+2,15)	0 (=)
DRASI – Alliance libérale	114 058	1,80 (+1,80)	
Front de la gauche anticapitaliste	75 428	1,19 (+0,8)	
Pacte social	60 597	0,96 (+0,96)	0 (-8)
Renaissance démocratique	58 426	0,92 (+0,92)	
Mouvement « Ne paie pas »	55 675	0,88 (+0,88)	
Union centriste	38 376	0,61 (+0,34)	
Association Union nationale	38 225	0,60 (+0,60)	
Parti pirate de Grèce	32 484	0,51 (+0,51)	
Parti des successeurs de Kapodistria	28 511	0,45 (+0,29)	
Parti communiste – ML	16 033	0,25 (+0,10)	
Parti révolutionnaire des travailleurs	6 098	0,10 (+0,03)	
Autres (10 partis)	12 578	0,19	

163

participation a été de 62,5 %. Nouvelle Démocratie, formation conservatrice, arrive en tête avec 29,7 % des suffrages et 129 des 300 sièges. La Coalition de la gauche radicale arrive en deuxième position avec 26,9 % et 71 élus. Les socialistes du PASOK connaissent toujours leur descente aux enfers avec seulement 12,3 % et 33 élus. Les Grecs indépendants recueillent 7,5 % et 20 élus, enregistrant un recul, les néonazis d'Aube dorée avec 6,9 % et 18 élus

se maintiennent, juste devant la Gauche démocratique (6,3 % et 17 sièges) et le Parti communiste n'a que 4,5 % et 12 députés.

Le 20 juin, Antonis Samaras devient Premier ministre. Son cabinet formé avec son parti de la Nouvelle Démocratie, des socialistes du PASOK et de la gauche modérée DIMAR, est nommé le lendemain avec Dimitris Avramopoulos aux Affaires étrangères, Panos Panagiotopoulos à la Défense, Evripidis Stylianidis

*Élections du 17 juin 2012*

Inscrits	9 951 970		
Votants	6 216 856	(62,47 %)	(-2,63)
Blancs	25 052	(0,40 %)	
Nuls	36 277	(0,58 %)	
Suffrages exprimés	6 155 527		
<hr/>			
<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
<hr/>			
Nouvelle Démocratie	1 825 646	29,66 (+8,26)	129 (+21)
Coalition de la gauche radicale SYRIZA	1 655 053	26,89 (+10,11)	71 (+19)
Mouvement socialiste panhellénique (PASOK)	833 527	12,28 (-0,9)	33 (-8)
Grecs indépendants	462 456	7,51 (-3,09)	20 (-13)
Aube dorée	425 980	6,92 (-0,5)	18 (-3)
164 Gauche démocrate (DIMAR)	385 079	6,26 (+0,15)	17 (-2)
Parti communiste de Grèce (KKE)	277 179	4,50 (-3,98)	12 (-14)
Recréer la Grèce/DRASI/Alliance libérale	98 063	1,59 (-2,36)	
Alerte populaire orthodoxe (LAOS)	97 099	1,58 (-1,32)	
Verts écologistes	54 421	0,88 (-2,05)	
Mouvement « Ne paie pas »	23 734	0,39 (-0,49)	
Front de la gauche anticapitaliste (ANTARSYA)	20 389	0,33 (-0,86)	
Parti des successeurs de			
Kapodistria Michail Iliadis	17 771	0,29 (-0,26)	
Union centriste (EK)	17 191	0,28 (-0,33)	
Parti pirate de Grèce	14 169	0,23 (-0,28)	
Mouvement Panathinaïkos	12 439	0,20 (+0,20)	
Parti communiste ML	7 648	0,12 (-0,13)	
Espoir national G. Papadopoulos	4 303	0,07 (+0,07)	
Parti libéral (LIBERTAS)	615	0,01 (-0,06)	
Candidats individuels	416	0,01 (-0,04)	
Mouvement national de résistance	80	0,01 (=)	
Renouveau		0,01 (=)	

à l'Intérieur et Vassilis Rapanos, proche du PASOK mais très hostile à SYRIZA, aux Finances. Le gouvernement doit compter sur le soutien de 179 députés sur 300. Le 25 juin, le ministre des Finances, Vassilis Rapanos, démissionne pour raisons de santé. Il est remplacé par Yannis Stour-naras, 55 ans, économiste et ancien banquier. Un autre ministre démissionne. Il s'agit du secrétaire d'État à la marine

marchande, Giorgios Vernicos, en raison de sa participation à une société offshore.

## HONGRIE

2 avril et 2 mai 2012. **Président de la République.** Accusé de plagiat pour sa thèse de doctorat, son titre de docteur lui ayant été retiré par l'université

Semmelweis de Budapest, le président Pál Schmitt, 70 ans, ancien escrimeur de compétition, médaillé olympique en 1968 et 1972, se résout à démissionner le 2 avril. Le président de l'Assemblée nationale, László Kövér assure l'intérim. C'est János Áder, 52 ans, député européen, cofondateur du parti conservateur Fidesz et condisciple du Premier ministre, ancien président de l'Assemblée hongroise qui est élu, avec 262 voix contre 40, le Parlement comptant 386 députés. Il entre en fonction le 10 mai.

IRLANDE

31 mai 2011. **Référendum.** Les Irlandais approuvent le Pacte budgétaire européen avec 60,3 % de oui, la participation ayant été de 50 %. Le Premier ministre a joué un rôle déterminant.

*Référendum en Irlande*

Inscrits	3 144 828	
Votants	1 591 385	(50,60 %)
Nuls	7 206	(0,45 %)
Suffrages exprimés	1 584 179	
<hr/>		
OUI	955 091	(60,29 %)
NON	629 088	(39,71 %)

ISLANDE

30 juin 2012. **Élection présidentielle.** « Personnalité télé de l'année » en 2010, Thora Arnósdóttir, 37 ans, journaliste, est candidate un mois après avoir accouché de son troisième enfant. Elle affronte Ólafur Ragnar Grímsson, 69 ans, président depuis le 1<sup>er</sup> août 1996, indépendant, ancien membre de l'Alliance

165

*Élection présidentielle en Islande*

Inscrits	235 495	
Votants	163 251	(69,3 %)
Nuls	4 096	
Suffrages exprimés	159 205	

<i>Candidats, partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Ólafur Ragnar Grímsson, indépendant	84 036	52,78
Thora Arnórsdóttir, indépendant	52 795	33,16
Ari Trausti Guðmundsson, indépendant, ancien communiste	13 762	8,64
Herdís Thorgeirsdóttir, indépendant	4 189	2,63
Andrea Ólafsdóttir, Coalition des propriétaires	2 867	1,8
Hannes Bjarnason, indépendant	1 556	0,98

du peuple (gauche), candidat à un 5<sup>e</sup> mandat. Celui-ci est réélu facilement dès le premier tour avec 52,78 % des suffrages. La présidence de l'Islande est toujours sous le sceau de la stabilité. Le pays n'a connu que cinq présidents depuis son indépendance en 1944.

#### ISRAËL

166 6 mai 2012. **Situation politique.** Le Premier ministre annonce le 6 mai des élections anticipées pour le 4 septembre. Mais il renforce sa position en recevant, à la surprise générale, le soutien de Shaul Mofaz, 63 ans, ancien ministre de la Défense, leader du parti centriste Kadima depuis six semaines et qui rallie la coalition au pouvoir. Benyamin Netanyahu s'apprêtait à demander à la Knesset de voter sa propre dissolution ce qui ne semble plus nécessaire puisqu'il dispose du soutien de 94 députés sur 120, la plus large coalition de l'histoire d'Israël.

#### ITALIE

17 avril 2012. « **Règle d'or** ». Le Sénat adopte en dernière lecture l'inscription de la « règle d'or » dans l'article 81 de la Constitution par 235 voix contre 11 et 24 abstentions.

#### LIBERIA

30 mai 2012. **Ancien président. Crimes contre l'humanité.** Charles Taylor, 64 ans, président du Liberia du 2 août 1997 au 11 août 2003, est reconnu coupable de onze chefs d'accusation relatifs aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Sierra Leone. Le procureur avait requis le 3 mai une peine de quatre-vingts ans de prison. Il est condamné à cinquante ans de prison le 30 mai. On peut remarquer qu'il aura

114 ans à l'expiration de sa peine... Il est le premier ancien chef d'État condamné par la justice internationale depuis le procès de Nuremberg en 1946. L'amiral Dönitz y aurait été condamné à dix ans de prison.

#### NORVÈGE

24 mai 2012. **Église luthérienne. Laïcité.** Le Parlement abolit le 24 mai la disposition constitutionnelle faisant de l'Église évangélique luthérienne l'Église d'État. L'Église norvégienne et non l'État nommera ses évêques et ses doyens. L'État ne sera plus confessionnel et la religion luthérienne perd sa situation de « religion publique ». L'impôt ecclésiastique dans sa forme actuelle est supprimé. Enfin, les ministres ne devront plus nécessairement être membres de l'Église luthérienne.

#### PAYS-BAS

23 avril 2012. **Gouvernement.** Le gouvernement de Mark Rutte démissionne après l'échec des négociations entre la coalition et le pvv de Geert Wilders, parti populiste, qui ne faisait que soutenir le gouvernement sans y participer. Le référendum porte sur les mesures pour réduire le déficit.

Malgré tout le gouvernement démissionnaire parvient le 26 avril à un accord réunissant trois petits partis d'opposition et deux partis membres de la coalition gouvernementale, D66 (réformateurs), GroenLinks (écologistes), ChristenUnie (chrétiens), vvd (libéraux) et cda (chrétiens-démocrates), et permettant un accord sur un programme d'austérité qui est entériné par le Conseil des ministres le 21 mai 2012.

Le Parlement est dissous le 25 avril et les élections auront lieu le 12 septembre.

## ROUMANIE

Le gouvernement de Mihai-Razvan Ungureanu, 44 ans, en fonction seulement depuis le 9 février à la tête d'une coalition Parti démocrate-libéral-Union démocrate magyare de Roumanie-Union nationale pour le progrès de la Roumanie, est renversé le 27 avril par une motion de censure qui a recueilli 235 voix sur les 460 députés. Le président Basescu désigne Victor Ponta, 39 ans, chef de l'opposition socialiste, pour lui succéder. Le FMI décide de suspendre le réexamen de son plan d'aide à Bucarest de 5 milliards d'euros. Le nouveau Premier ministre ne rassure pas les milieux d'affaires. Le gouvernement sera en fonction jusqu'aux élections législatives du 30 novembre

27 juin 2012. **Exécutif. Cour constitutionnelle.** La décision de la Cour constitutionnelle roumaine pourrait nous intéresser si nous devons à nouveau connaître la cohabitation. La Haute Juridiction se prononce pour trancher un différend entre le président de la République, Traian Basescu, et le Premier ministre, Victor Ponta, jugeant qu'il appartenait au président de la République, « en tant que chef de l'État » de participer au sommet européen de Bruxelles.

## RUSSIE

16 avril 2012. **Cour européenne des droits de l'homme.** La CEDH condamne la Russie, le 16 avril, à propos du massacre de Katyn, en raison de l'absence de coopération judiciaire de la Russie et de son « attitude dépourvue d'humanité » dont témoigne « le déni de la réalité du massacre ». Elle qualifie le massacre de « crime de guerre ». Mais elle se déclare incompétente pour juger si la Russie avait violé

l'article 2 de la Convention (obligation d'enquêter sur la perte de vies humaines). Elle estime qu'elle n'est pas habilitée à se prononcer sur les faits eux-mêmes, antérieurs à la Convention et à sa ratification par la Russie en 1998.

7 mai 2012. **Président de la République. Premier ministre. Gouvernement.** Vladimir Poutine redevient président de la Russie. Il propose son prédécesseur Dmitri Medvedev comme Premier ministre et nomme Victor Zubkov comme Premier ministre intérimaire jusqu'à ce que le 8 mai, Dmitri Medvedev soit confirmé par la Douma par 299 voix contre 144 et nommé formellement. Le 21 mai un nouveau gouvernement est formé avec le général de police Vladimir Kolokoltsev à l'Intérieur qui remplace Rachid Nourgaliev, les autres portefeuilles clefs restant inchangés.

Mai 2012. « **Sujets fédéraux** ». En moins de cinq mois, le président Poutine a remplacé 28 dirigeants de « sujets » fédéraux, soit le quart. Ce faisant, il met en place ses fidèles et atténue l'effet de la réforme qui prévoyait le retour des élections des gouverneurs au suffrage universel au lieu de leur nomination à Moscou, ce qui était une réponse à l'opposition. La nouvelle loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin. Ceux nommés auparavant seront soumis au verdict des électeurs dans cinq ans.

## SÉNÉGAL

2 avril 2012. **Président de la République. Gouvernement.** Macky Sall, 51 ans, devient le 4<sup>e</sup> président du Sénégal. Alain Juppé représentait la France. Des questions se posent sur l'enrichissement du président sortant, Abdoulaye Wade, 86 ans, au pouvoir depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000.

Le président Sall nomme le 3 avril

Abdoul Mbaye, 59 ans, ancien banquier, ayant une réputation de rigueur, Premier ministre d'un gouvernement de 25 membres. Le chanteur Youssou Ndour dont la candidature à l'élection présidentielle avait été écartée est nommé ministre de la Culture et du Tourisme le 5 avril.

## SERBIE

168 6 mai 2012. **Élections présidentielle, législatives et municipales.** Le président Boris Tadic, 54 ans, Parti démocratique, au pouvoir depuis le 11 juillet 2004, démissionne le 5 avril afin de provoquer des élections anticipées permettant de faire coïncider les scrutins présidentiel et législatif. La présidente du Parlement Slavica Djukic Dejanovic, 60 ans, Parti socialiste de Serbie, assure l'intérim.

12 candidats sont en lice à l'élection présidentielle.

Boris Tadic, Parti démocratique, président sortant, est en tête au premier tour avec 26,5 % des voix, devant Tomislav Nikolic, Parti progressiste serbe avec 26,2 %, Ivica Dacic, Parti socialiste de Serbie avec 14,9 %, Vojislav Kostunica, Parti démocratique de Serbie, avec 7,8 %, Zoran Stankovic, Régions unifiées, avec 6,9 % et Cedomir Jovanovic, Parti libéral-démocrate avec 5,3 %. La participation a été de 57,8 %. Ivica Dacic est en position d'arbitre.

Tomislav Nikolic, déjouant les pronostics, et sans doute en raison d'une forte abstention, l'emporte au second tour avec 51,2 % contre 48,8 % à Boris Tadic. La participation est tombée à 46,3 %. Le nouveau président prend ses fonctions le 31 mai.

Aux élections législatives, la coalition (SNS-NS-PSS-PS) soutenant le nouveau président arrive en tête avec 24 % des suffrages seulement, devançant de peu

avec 22,3 % le DS au pouvoir. Le parti radical serbe, isolé après sa scission et dont le leader comparait devant le ТРПУ, s'effondre et perd ses 78 députés.

Même si le nouveau président Tomislav Nikolic a assuré que la Serbie ne changera pas de position par rapport à l'Union européenne, on peut craindre que les relations seront plus difficiles qu'avec Boris Tadic qui était résolument pro-européen. Le nouveau président, le 1<sup>er</sup> juin, nie tout génocide à Srebrenica. Les États-Unis réagissent vivement à cette déclaration.

Le 28 juin, le président charge Ivica Dacic, 45 ans, Parti socialiste de Serbie, de former le gouvernement. Celui-ci comprend les socialistes, les nationalistes du SNP du président Nikolic et le petit parti des Régions unies, réunissant 131 voix sur 250. Ancien fidèle de Slobodan Milosevic, ministre de l'Intérieur des gouvernements Cvetkovic dirigés par les démocrates, le président inquiète les pro-Européens.

## SLOVÉNIE

11 avril 2012. **Règle d'or.** Les parlementaires slovènes révisent la Constitution pour y inclure la « règle d'or », par 70 voix contre 3 et 12 abstentions. L'article 148 de la Constitution est donc complété.

## SUISSE

17 juin 2012. **Votations.** 3 votations avaient lieu le 17 juin. La participation a été d'une extrême faiblesse: 37,7 à 38 %.

– Les Suisses refusent l'initiative « accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement » avec 1 331 860 de non (68,9 %) et 600 807 de oui (31,1 %). Tous les cantons ont voté non. Les libéraux-radicaux et l'Union démocratique du centre (populiste) appelaient à voter oui.

– Ils rejettent, avec 1 460 742 de non (75,2 %) contre 480 514 de oui (24,8 %),

l'initiative « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère » visant à soumettre à référendum tout accord ou traité international. Tous les cantons ont voté non. Seule l'UDC populiste soutenait l'initiative.

Ils refusent la modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMAL) (Réseaux de soins) avec 1 480 889 non (76 %) contre 466 996 (24 %). Les chrétiens-sociaux, l'UDC et le PBD (populistes) et les socialistes appelaient à voter non, et les Verts donnaient liberté de vote. Les autres partis étaient favorables.

## SYRIE

Avril-juin 2012. **Impasse politique.** Le 1<sup>er</sup> avril, le groupe des pays amis de la Syrie se réunit à Istanbul. Il appelle les groupes d'opposition à se réunir autour du Conseil national syrien dont l'action est pourtant critiquée à l'intérieur du pays.

Damas accepte la date du 10 avril pour commencer à appliquer le plan Annan. Mais Bachar al-Assad exige des « garanties écrites » que les opposants déposeront les armes.

Le 11 avril, Kofi Annan annonce avoir reçu une lettre de Damas annonçant l'arrêt des combats militaires sur tout le territoire syrien dès le 12 avril. Le cessez-le-feu entre en vigueur le 12 avril, mais le dialogue n'a pas débuté.

Le 14 avril, le Conseil de sécurité approuve l'envoi de 250 hommes non armés en Syrie pour contrôler le cessez-le-feu. Moscou a approuvé le vote du document après la suppression de passages dénonçant les exactions du régime syrien. Le Conseil adopte à l'unanimité sa première résolution sur la Syrie autorisant le déploiement d'observateurs pour surveiller le cessez-le-feu. Les premiers commencent leur mission le 16 avril.

Le 21 avril, le Conseil de sécurité envoie une mission (MISNUS) de 300 observateurs pour quatre-vingt-dix jours.

Malgré la situation, des élections législatives ont lieu le 7 mai. 7 915 candidats étaient en lice pour les 250 sièges. Sept des neuf partis créés récemment ont présenté des candidats dans le cadre de la nouvelle Constitution, le rôle dirigeant du parti Baas ayant disparu. L'opposition boycotte le scrutin.

Selon les autorités, la participation a été de 58 %. En fait 5,2 des 10,1 millions d'électeurs potentiels se sont inscrits. Parmi ceux-ci, 51,26 % d'entre eux ont effectivement voté. Le Bloc Unité nationale au sein duquel se fondait le parti Baas obtient 183 des 250 sièges, les autres allant pour la plupart à des candidats sans étiquette favorables au pouvoir.

Le 15 mai, Burhan Ghalioun est élu pour un mandat de trois ans à la tête du Conseil national syrien, principale coalition de l'opposition, conservant un poste obtenu en 2011 par consensus. Cette nomination est critiquée comme imposée par les Frères musulmans. L'opposition se montre de plus en plus divisée. Burhan Ghalioun démissionne le 24 mai.

108 personnes sont tuées le 25 mai, la plupart à Houla dans les bombardements. Des forces gouvernementales dont les blindés entrent pour la première fois à Alep.

Le 29 mai, la France expulse Lamia Chakkour, ambassadrice de Syrie en France. C'est une réplique au massacre de Houla. L'Allemagne prend ensuite la même décision, puis l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse. Le Canada, l'Australie et les États-Unis font de même.

Le 10 juin, Abdel Basset Sayda, modéré kurde, est élu à la tête du Conseil national syrien, suite à une réunion tenue à Istanbul.

Il n'a pas d'expérience politique ni de notoriété.

Le 16 juin, la mission d'observation des Nations unies suspend son action « du fait de l'intensification des violences ». Mais elle reste en Syrie.

Le 22 juin, la Syrie abat un avion turc F-4 Phantom au large de ses côtes. Il est « touché par un coup direct après être entré dans l'espace aérien syrien », selon les autorités syriennes. L'avion effectuait, sans arme, une mission de test d'un système radar. Il est entré un moment dans l'espace aérien syrien, mais a été détruit quinze minutes plus tard, dans l'espace international, à 13 milles des côtes syriennes, sans aucun avertissement.

170

L'OTAN se réunit d'urgence à Bruxelles. Le 26 juin, la Turquie met en garde la Syrie prévenant qu'elle riposterait à toute violation de sa frontière. L'OTAN manifeste sa solidarité avec la Turquie... mais reste prudente.

Le 30 juin a lieu à Genève la première réunion du groupe de contact, « groupe d'action sur la Syrie », qui associe les cinq membres du Conseil de sécurité, la Turquie, l'Union européenne, le Qatar, Koweït et l'Irak. L'Arabie Saoudite et l'Iran n'ont pas été invités. Un accord sur les principes d'une transition intervient. Il envisage la formation d'un gouvernement d'union nationale qui inclurait des membres du gouvernement actuel et de l'opposition. Il n'implique pas le départ du président al-Assad.

## TUNISIE

13 juin 2012. **Régime Ben Ali.** Le 23 mai, la peine capitale est requise contre Zine el-Abidine Ben Ali, « réfugié » en Arabie Saoudite, par un tribunal militaire. Il est poursuivi pour « complicité d'homicides volontaires ». Il est condamné le 13 juin à

la prison à perpétuité pour son rôle dans la sanglante répression à Thala et Kasserine en janvier 2011. Des non-lieux sont accordés à d'anciens responsables du ministère de l'Intérieur, ce qui provoque la colère des familles des victimes.

Juin 2012. **Constitution.** Le préambule de la Constitution est rédigé. Il pose les principes du caractère civil de l'État, de l'identité arabo-islamique de la Tunisie et de la séparation des pouvoirs. Il indique « les objectifs de la révolution qui a permis la libération du peuple de la colonisation et de la dictature » et pose que la Constitution se fondera « sur les principes de l'islam empreints d'ouverture ». Le texte devra être adopté par l'Assemblée en séance plénière.

## UNION EUROPÉENNE

Avril-juin 2012. **Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (Pacte budgétaire).** Signé le 2 mars 2012, le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, dit Pacte budgétaire, commence à être approuvé.

Le 28 mars, les députés grecs l'approuvent par 194 voix contre 59 et 47 abstentions, le dépôt des instruments de ratification intervenant le 10 mai.

Le 13 avril, les députés portugais par 204 voix contre 24 et 2 abstentions.

Le 19 avril, les députés slovènes l'approuvent par 74 voix contre 0 et 2 abstentions, les instruments de ratification étant déposés le 30 mai.

Le 8 mai, les députés roumains l'approuvent par 237 voix contre 0 et 2 abstentions, le Sénat le 21 mai par 89 voix contre 1.

Le 14 mai, les députés polonais l'approuvent par 294 voix contre 155 et le Sénat par 50 voix contre 30.

Le 31 mai, les députés danois l'ap-

prouvent par 80 voix contre 27 et les Lettons par 67 voix contre 29 et 1 abstention, la Lettonie déposant les instruments de ratification le 22 juin. Le même jour, les Irlandais approuvent par référendum avec 60,29 % de oui contre 39,71 % de non, l'abstention ayant été de 49,4 %. Le résultat avait pourtant paru incertain.

Le 28 juin, les députés lituaniens l'approuvent par 112 voix contre 11 et 21 abstentions.

Enfin, il y a eu 65 voix favorables et 4 défavorables au Bundestag et 491 favorables et 111 défavorables ainsi que 6 abstentions au Bundestag le 29 juin.

1<sup>er</sup> avril 2012. **Initiative citoyenne européenne.** L'initiative citoyenne européenne permettant aux citoyens européens de proposer de nouvelles normes à la Commission entre en vigueur. Désormais, un million de citoyens d'au moins sept États pourront demander à la Commission de proposer des mesures dans un domaine de la compétence de l'UE. C'est la Commission qui décidera dans les trois mois de la suite qu'elle entend donner. Mais un refus devra être justifié. C'est une idée

qui fut proposée par Jürgen Meyer, représentant du Bundestag à la Convention qui a préparé le « traité-constitution ». Sa mise en œuvre a été posée par un règlement du 16 février 2011.

28-29 juin 2012. **Sommet. Zone euro.** Un paquet croissance de 120 milliards € (1 % du PIB), est constitué de sources différentes : la recapitalisation de la BEI pour 10 milliards € lui permettra d'augmenter ses capacités d'emprunt ; 55 milliards € inutilisés des fonds structurels ; des « project bonds », emprunts pour financer des infrastructures pour 5 milliards €. La zone euro décide de mettre sur pied avant la fin de l'année une « union bancaire ». Les États membres s'entendent pour lancer une « union politique » et une union budgétaire. Ce résultat a pour conséquence une hausse des Bourses, celle de Paris connaissant sa meilleure séance de l'année. Ce résultat est dû à une stratégie efficace de l'Italien Mario Monti principalement et de l'Espagnol Mariano Rajoy, avec le soutien de François Hollande, afin d'obtenir l'accord d'Angela Merkel.